

Conseil Communautaire

Compte-rendu de la réunion du 31 mai 2018

L'An deux mille dix-huit, le trente et un mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis dans la salle des fêtes de Puymanjou sur la convocation du 24 mai 2018 qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRESENTS (20) :

Mmes et MM. Jacques DELAVIE, Yannick LAGRENAUDIE, Jean-Jacques GENDREAU, Jacques MENUT, Anne BOSCARDIN, Jean-Claude BONNET, Rémi CHAUSSADE, Martine CHETANEAU, Françoise DAGNAUD, Robert DENOST (St Aulaye), Robert DENOST (St Vincent), Jacques FAURIE, Stéphane FERRIER, Nelly GARCIA, Joël GOBIN, Pascal NEIGE, Françoise OUARY, Pascale ROUSSIE-NADAL, Sylvie SHARPE, André VIAUD

Excusés (3) : Sandrine GERVAIS qui a donné procuration à Jacques DELAVIE, Jean-Michel EYMARD qui a donné procuration à Yannick LAGRENAUDIE, Denis SEBART qui a donné procuration à Jean-Jacques GENDREAU

Absent (1) : Pierre DE CUMOND

Date de la convocation : 24 mai 2018

Secrétaire de séance : Anne BOSCARDIN

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 mars 2018

Le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 29 mars 2018.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 29 mars 2018.

II- Affaires Economiques et Développement

1. PIG– Habitat Attribution d'aides individuelles

Jean-Jacques GENDREAU, vice-président en charge des affaires économiques et développement informe que 14 dossiers ont été retenus par le comité de pilotage du P.I.G. sur le programme 2016/2018 :

Nom - Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Subvention ANAH	Autre	Subvention CDC
COURTIEUX Jean-Claude	St Privat en Périgord	Travaux pour l'autonomie de la personne : adaptation de la salle de bain (suppression de la baignoire, création d'une douche à l'italienne, surélévation du WC, carrelage antidérapants et travaux induits)	8 518 €	2 292 €	caisse retraite: 1 850 €	163,72 €
MOY Eddy	Vanxains	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : Remplacement de la chaudière fioul HS, par chaudière à granulés	20 943,37 €	8 548 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	496,30 € Forfait ASE : 200€
GARIN Robert	Tocane	Travaux pour l'autonomie de la personne : adaptation des sanitaires (pose d'un bac à douche extra plat, surélévation du WC, élargissement de la porte d'accès et travaux induits)	3 759,12 €	1 641 €		82,05 €
BEAUDOUT Jean-Marc	Ribérac	Travaux pour l'autonomie de la personne : pose d'un siège électrique sur escalier extérieur	3 365,45 €	1 117 €		79,75 €

CHAUMETTE Juliette	Villetoueix	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles, remplacement des menuiseries, installation de volets roulants et d'une VMC hygro A	14 339 €	8 118,60 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	338,27 € Forfait ASE : 200€
ROSETE Fabien	Gout Rossignol	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles, installation d'une VMC hygro B, travaux induits de mise en sécurité électrique	33 939 €	12 000 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	500 € Forfait ASE : 200€
GUIBERT Raymond	Siorac de Ribérac	Travaux pour l'autonomie de la personne : création d'une chambre et d'un espace sanitaire au RDC	26 706 €	9 810 €	caisse retraite: 1 000 €	490,48 €
LABRUGERE Josette	Paussac St Vivien	Travaux pour l'autonomie de la personne : adaptation des sanitaires (pose de barres d'appui) Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement de chaudière et isolation des combles	20 290 €	12 000 € dont Habiter Mieux	Département : 500 € caisse retraite: 1 000 €	500 € Forfait ASE : 200€
BONNEFOND Caroline	St Aulaye	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement de chaudière	3 581,73 €	2 038 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	84,07 € Forfait ASE : 200€
BARRAT Roger	Villetoueix	Travaux pour l'autonomie de la personne : adaptation des sanitaires avec remplacement du bac à douche par douche à l'italienne, pose d'une porte coulissante, fenêtre PVC, faïence et travaux induits)	9 528 €	4 307 €	caisse retraite: 6 000 €	215,35 €
DESVIEL Huguette	La Jemaye- Ponteyraud	Travaux pour l'autonomie de la personne : création d'une chambre et de sanitaires adaptés au RDC	8 312 €	3 608 €		180,40 €
BRIDOUX Raymonde	Parcoul	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement de la chaudière, remplacement des menuiseries	14 480 €	13 101 € dont Habiter Mieux	Département : 500 € caisse retraite: 3 500 €	327,52 € Forfait ASE : 200€
LAMBACH Robert et ELLERMAN Pétronella	St Victor	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles, remplacement des menuiseries, installation d'une VMC hygro B	13 405 €	6 849 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	285,37 € Forfait ASE : 200€
SIMONNET LAPRADE	Villetoueix	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles, remplacement de la chaudière, remplacement de la porte d'entrée, installation d'une VMC hygro A	14 446 €	8 189 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	341,20 € Forfait ASE : 200€

Les travaux ayant été réalisés conformément aux engagements,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de valider le paiement de ces aides accordées dans le cadre du P.I.G.

2. Tourisme : Proposition de mise à disposition du Villages Vacances de St Vincent Jalmoutiers à la CdC

Le président rappelle que, lors de la réunion du 29 mars 2018, le conseil communautaire a validé le principe d'un transfert du Village Vacances de St Vincent Jalmoutiers à la CdC. Les modalités et la date du transfert restaient à préciser.

Sur les modalités de ce transfert, le conseil municipal de St Vincent Jalmoutiers, réuni le 12 avril 2018, s'est prononcé en faveur :

- d'une mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers ;
- d'une mise à disposition des agents municipaux affectés au village vacances.

La commune conservera ainsi la pleine propriété du Village Vacances.

Les charges de personnel seront facturées par la commune à la CdC. Les dépenses d'entretien et de travaux seront financées par la CdC.

En contrepartie, les recettes seront perçues par la CdC qui fixera le montant et les modalités de location, après avis consultatif du conseil municipal de St-Vincent-Jalmoutiers. Les baux de location seront dressés par la CdC. Les dépenses et recettes du village vacances pourront être intégrées dans le budget annexe de l'office de tourisme avec un compte analytique distinct.

La mise à disposition du village vacances (bâtiments et mobilier) pourrait intervenir au 1er octobre 2018 (après la clôture estivale), ainsi les changements de contrats et les procédures de mise à disposition des agents pourront être effectifs à la date du transfert.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la mise à disposition gratuite du Village Vacances par la Commune de St Vincent Jalmoutiers, constitué des parcelles cadastrées X0147, lieu-dit Petit Moucaud
- de fixer la date de la mise à disposition au 1^{er} octobre 2018
- d'autoriser le président à signer le procès-verbal de mise à disposition.

III - Affaires Scolaires, Jeunesse et Sports

1. Rythme scolaire : avis favorable de la DSDEN à la demande de retour à la semaine de 4 jours

Yannick LAGRENAUDIE, vice-président en charge des Affaires Scolaires, Jeunesse et Sport rappelle que, lors de la réunion du 8 mars 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018. Saisie de cette demande ainsi que des nouveaux horaires proposés par les conseils d'école, la DSDEN a été émis un avis favorable en date du 27/04/2018. L'accord de l'autorité organisatrice des transports scolaires vient d'être obtenu.

Par conséquent, les horaires de classe à la rentrée de septembre 2018 seraient les suivants :

ECOLE	Enseignement matin	Pause méridienne	Enseignement après-midi
Maternelle La Roche-Chalais	8h40-11h40	11h40-13h20	13h20-16h20
Elémentaire La Roche-Chalais	8h45-11h45	11h45-13h30	13h30-16h30
Maternelle St Aulaye	8h30-11h30	11h30-13h20	13h20-16h20
Elémentaire St Aulaye	8h30-12h	12h-13h30	13h30-16h
Primaire St Privat	8h30-12h	12h-13h30	13h30-16h

2. Déclaration des garderies en accueils périscolaires

Yannick LAGRENAUDIE rappelle le fonctionnement des garderies :

Les garderies scolaires ne font l'objet d'aucune déclaration auprès de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations). Par conséquent :

- La CdC n'est pas contrainte en termes d'encadrement et de formation des agents ;
- La mission des garderies porte sur la surveillance des enfants, aucun objectif éducatif n'est posé. Le service n'inclut donc pas d'activités d'animation.
- La CdC ne bénéficie pas d'aide de la CAF.

La tarification actuellement en vigueur est présentée dans le tableau qui suit :

Un enfant	Matin ou soir	10 euros par mois par prélèvement bancaire
	Matin et soir	20 euros par mois par prélèvement bancaire
Plusieurs enfants	Matin ou soir	15 euros par mois par prélèvement bancaire
	Matin et soir	30 euros par mois par prélèvement bancaire

Occasionnellement : 1 euro par enfant et par période.

(premier ¼ d'heure gratuit, aucune facturation pour les enfants prenant le bus).

Situation financière

Dépenses annuelles (43 151 €)

- Charges de personnel : 42 501 €
- Fournitures (2017) : 650,34 €

Recettes annuelles (10 922 €)

- Prélèvements + tickets (2017)

Coût annuel : 32 229 €

Yannick LAGRENAUDIE présente la proposition d'accueils périscolaires :

Avec l'achèvement des TAP en juillet 2018, il est proposé de prolonger l'expérience acquise en animation périscolaire sur les temps de garderie en s'appuyant sur les agents qui ont été formés pour la conduite des TAP.

La déclaration des accueils périscolaires sur les temps habituels de garderie permet la mise en œuvre d'activités selon un projet éducatif, qui a été porté à la connaissance des membres du conseil communautaire, et des objectifs pédagogiques. Cette déclaration auprès de la DDCSPP nécessite de respecter les taux d'encadrement en vigueur :

- 1 animateur pour 10 enfants (moins de 6 ans)
- 1 animateur pour 14 enfants (plus de 6 ans).

Les trois ensembles scolaires du territoire (Saint-Privat-en-Périgord, Saint Aulaye-Puymangou, la Roche-Chalais) seront regroupés en deux secteurs pour la gestion des activités périscolaires St Aulaye/St Privat et La Roche-Chalais. 2 directeurs, diplômés du BAFD, assureront la coordination des accueils périscolaires : 1 directeur du multi site de la Roche-Chalais, 1 directeur du multi site de St Aulaye/St Privat.

Les horaires des accueils périscolaires suivant les heures de classe fixées pour la rentrée de septembre 2018 sont les suivants :

	La Roche-Chalais		St Aulaye		St Privat
	Ecole maternelle	Bergerie	Ecole maternelle	PAJ	Ecole primaire
Plages horaires	7h-8h30 1,5h	6h45-8h35 16h30-18h 3,33h	7h30-8h20 16h20-18h30 3h	7h30-8h20 16h-18h30 3,33h	7h30-8h20 16h-18h30 3,33h

En vue de l'attribution des subventions de la CAF, la tarification des accueils périscolaires doit être modulée suivant le quotient familial. La tarification proposée à compter du 1^{er} septembre 2018 est la suivante :

Quotient familial (en €)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
1401 et +	22,50 € (26,50 € Ribérac)	38,50 € (46,50 € Ribérac)	38,50 € (59,00 € Ribérac)	4,50 € (4,50 € Ribérac)
901 à 1400	21,00 € (25,00 € Ribérac)	36,00 € (44,00 € Ribérac)	36,00 € (56,00 € Ribérac)	4,00 € (4,00 € Ribérac)
623 à 900	18,50 € (22,50 € Ribérac)	31,50 € (39,50 € Ribérac)	31,50 € (51,00 € Ribérac)	3,50 € (3,50 € Ribérac)
0 à 622	16,00 € (20,00 € Ribérac)	27,00 € (35,00 € Ribérac)	27,00 € (45,00 € Ribérac)	3,00 € (3,00 € Ribérac)
RSA socle	7,00 € (7,00 € Ribérac)	12,00 € (12,00 € Ribérac)	12,00 € (16,50 € Ribérac)	1,00 € (1,00 € Ribérac)

Comme pour la garderie, il est proposé de ne pas inclure les enfants prenant le bus dans le dispositif d'accueil périscolaire (ce temps d'attente surveillé restera gratuit) et de maintenir le ¼ heure de gratuité.

Situation financière prévisionnelle

Dépenses annuelles (53 193 €)

- Charges de personnel : 49 193 €
- Fournitures: 1 500 €
- Goûters : 2 500 €

Recettes annuelles (21 292 €)

- Participations des familles : 10 360 €
- CAF : 10 932 €

Coût annuel : 31 901 €

Bénéfices attendus de la déclaration des garderies en accueil périscolaire

- Le coût prévisionnel du service d'accueil périscolaire sera quasiment équivalent au coût des garderies de 2017.
- Avec la fin des TAP, l'ouverture d'accueils périscolaires permet de valoriser les ressources humaines, qui ont été formées à l'animation.
- Cette déclaration permet une harmonisation avec la CCPR.
- En revanche, les familles ne pourront plus opter pour le forfait matin ou soir. Le forfait proposé comprend la garderie du matin et la garderie du soir. Les tarifs occasionnels sont renchéris. La tarification est établie selon la composition de la famille et le niveau de revenus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet éducatif,
- d'approuver la déclaration des accueils périscolaires
- d'approuver les tarifs proposés.

3. Redéfinition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire »

Yannick LAGRENAUDIE précise que, dans les statuts de la CdC, la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » prévoit que :

Sont d'intérêt communautaire :

- création et gestion des bâtiments scolaires ;
- création et gestion des bâtiments de restauration scolaire (toutefois le restaurant de la Roche-Chalais ayant une dimension municipale n'est pas entendu comme inclus dans cette compétence) ;
- Création, entretien et fonctionnement des équipements d'accueil de loisirs pour les jeunes de 12 à 17 ans ;
- Gestion des garderies scolaires ;
- Création, aménagement et fonctionnement des équipements périscolaires à l'exclusion du mercredi après-midi ;
- Accueil périscolaire à l'exclusion du mercredi après-midi.

Les communes sont compétentes pour la création, l'aménagement, le fonctionnement des équipements périscolaires et l'accueil périscolaire du mercredi après-midi.

Les communes sont compétentes pour la création, l'aménagement, le fonctionnement des équipements extrascolaires et l'accueil extrascolaire.

Avec la déclaration des accueils périscolaires et le retour à la semaine scolaire de 4 jours (avec pour conséquence : le mercredi redevient un temps extrascolaire et non plus périscolaire), il convient de redéfinir l'intérêt communautaire de la façon qui suit :

Sont d'intérêt communautaire :

Pour la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire »

- création et gestion des bâtiments scolaires ;
- création et gestion des bâtiments de restauration scolaire (toutefois le restaurant de la Roche-Chalais ayant une dimension municipale n'est pas entendu comme inclus dans cette compétence) ;
- création, entretien et fonctionnement des équipements d'accueil de loisirs pour les jeunes de 12 à 17 ans ;
- création, aménagement et fonctionnement des équipements périscolaires ;
- gestion des accueils périscolaires

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la redéfinition de l'intérêt communautaire, applicable à compter du 1^{er} septembre 2018.

4. Point jeunes : ouverture de l'accueil sur la période estivale

Yannick LAGRENAUDIE informe que la période d'ouverture du Point Jeunes se limitait jusqu'à présent de septembre à mai. La disponibilité du nouveau directeur permet d'étendre l'accueil sur la période estivale. Les jeunes ont ainsi la possibilité de construire un nouveau projet de séjour découverte l'été. Le 9 août, le PAJ participera à l'organisation d'une journée loisirs/sport proposée par le bureau des sports de la commune de la Roche-Chalais.

Par ailleurs, la CdC a reçu une notification de subvention de la CAF d'un montant de 480 € et d'une subvention de la MSA du même montant en soutien au séjour ski de février. Ces aides ont été obtenues grâce au dossier monté par les jeunes avec l'appui de leur animateur et la présentation du projet à une commission composée d'administrateurs.

IV - Affaires Sociales

1. Aménagement des locaux de l'ancienne mairie de La Roche-Chalais pour l'action sociale et économique intercommunautaire : mise à disposition du bâtiment

Jacques MENUT, vice-président en charge des affaires sociales, santé et solidarité Lors de la réunion du 25 janvier 2018, le conseil communautaire a validé le projet d'aménagement des locaux de l'ancienne mairie de la Roche-Chalais pour l'accueil des services de l'action sociale et économique intercommunautaires dont le coût estimatif du projet établi par l'ATD24 est de 89 182 € TTC.

Le bâtiment se situe sur la parcelle cadastrée AB N°116 pour une contenance de 288m². La remise mitoyenne intégrée au projet se situe sur la parcelle AB n° 115 pour une contenance de 5m².

Suite à la délibération du conseil municipal de la Roche-Chalais en faveur de la mise à disposition du bâtiment en date du 28 mai 2018 et en vue du démarrage des travaux d'aménagement du bâtiment, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette mise à disposition bâtiment.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la mise à disposition gratuite du bâtiment appartenant à la commune de La Roche-Chalais au profit de la CdC ;
- de fixer la date de mise à disposition à compter du 1^{er} septembre 2018
- d'autoriser le président à signer le procès-verbal de mise à disposition.

2. La maison d'accueil de Parcouil : candidature de Madame VAVY Tine

Jacques MENUT informe que Madame VAVY a déposé sa candidature pour la location de la maison familiale d'accueil à compter du 1^{er} juillet 2018. Pour obtenir l'agrément auprès du Département, elle doit être locataire de la maison. Dans l'attente du démarrage de son activité, il est proposé de lui appliquer la même progressivité de montant de loyers que pour Mesdames Mus et Hugoni à savoir : Loyer mensuel de 783 € avec une participation de la CdC pour un échelonnement du montant réglé par Mme VAVY comme suit :

- 400 € les 6 premiers mois
- 600 € les 6 mois suivants
- 783 € à compter du 1^{er} juillet 2019

En cas de non obtention de l'agrément, la participation de la CC prendra fin à l'issue des 6 premiers mois avec l'application du loyer à 783 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les conditions de règlement de loyer proposées.

V - Protection et mise en valeur de l'Environnement

1. SPANC : Aides individuelles / vidange

Le président rappelle que, conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution des aides SPANC :

- aux usagers ayant fait appel à un vidangeur agréé autre que SANITRA sur présentation de la facture acquittée
- aux usagers ayant fait appel à SANITRA et réglé leur participation à la CDC.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Vidangeur</i>	<i>N° agrément</i>	<i>Montant de la facture TTC</i>	<i>Date de réception</i>
BODGANOFF Jacqueline	St Michel de Rivière	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	198 €	28/03/2018
GOUZILH Fabienne	St Michel de Rivière	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	264 €	29/03/2018
IZUEL Christiane	St Michel de Rivière	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	220 €	04/05/2018
SICHER Thierry	La Roche-Chalais	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	198 €	19/04/2018
DELIANCOURT Pierre	Parcouil	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	308 €	04/05/2018
EGHBALI Brigitte	Parcouil	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	220 €	23/05/2018
MARTIN Patrick	Parcouil	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	132 €	30/03/2018

ANDRIAMARO Manarinasoa	Chenaud	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	12/04/2018
HEBRARD Loïc	Chenaud	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	03/05/2018
BELLEC Maxima	Chenaud	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	11/05/2018
ROISON Dominique	Chenaud	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	24/05/2018
PECQUERY J.Bernard	St Antoine	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	22/05/2018
CHAPELOT Karl	St Antoine	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	22/05/2018
DUFLORY Lucette	St Antoine	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	22/05/2018
DELAGE André	St Antoine	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	15/05/2018
DUPRAT Marie	Festalemps	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	25/04/2018
MICHIELS Philippe	Festalemps	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	20/04/2018
MAYAN Ludovic	St Aulaye	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	02/05/2018
GARCIA David	St Aulaye	EARL des Fontaines	2010-0002 (16)	110 €	15/05/2018
LEBEAU Gérard	St Aulaye	EUURL Libourne Hygiène	2010-33-2 (33)	180 €	20/04/2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention de 60 € à chaque usager pour la réalisation de la vidange de leur installation d'assainissement non collectif.

2. Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne : modification statutaire consécutive à l'exercice de la compétence GEMAPI

Le SRB Dronne a procédé à une modification statutaire pour la prise en compte des changements suivants :

- Le transfert de la compétence GEMAPI
- L'adhésion de la Communauté de Communes Lavalette Tude et Dronne (CCLTD) en lieu et place des communes
- L'extension du périmètre : 4 nouvelles communes sur le territoire de la CCLTD, 1 sur la CCPR, 1 sur la CC Périgord Nontronnais.

Le syndicat est ainsi constitué des territoires suivants :

- **La Communauté de Communes Dronne et Belle** pour l'intégralité de son périmètre ;
- **La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne** pour partie de son périmètre correspondant aux communes situées, en tout ou partie sur le bassin versant du bassin de la Dronne ; à savoir sur les communes de : Blanzaguet-Saint-Cybard, Boisé-la Tude pour partie de son territoire, Combiers, Edon, Gardes le Pontaroux, Gurat, Magnac-Lavalette-Villars pour partie de son territoire, Palluaud, Ronsenac pour partie de son territoire, Rougnac, Saint-Séverin, Salles Lavalette, Vaux Lavalette, Villebois-Lavalette;
- **La Communauté de Communes du Pays Ribéracois** pour partie de son périmètre correspondant à l'ensemble des communes situées sur la communauté de communes à l'exception de la commune de Saint-Vincent de Connezac.
- **La Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye** pour l'intégralité de son périmètre.
- **La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais** pour partie de son périmètre correspondant aux communes suivantes : Saint-Front sur Nizonne, Sceau Saint-Angel.

Après avoir pris connaissance des statuts modifiés du SRB-Dronne,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver les nouveaux statuts du SRB-Dronne.

VI – Finances

1. Admissions en non-valeur

Madame le Comptable Public de la Trésorerie de Saint Aulaye a transmis des demandes d'admission en non-valeur concernant les titres qui suivent :

Compte : 6541
Montant présenté : 41,60 €
Motif admission en non-valeur : RAR inférieur au seuil de poursuite

Compte : 6541
Montant présenté : 78,75 €
Motif admission en non-valeur : Combinaison infructueuse d'actes

Compte : 6541
Montant présenté : 335,61 €
Motif admission en non-valeur : Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d'actes

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les titres mentionnés.

2. Fête de la science : demande de prise en charge des frais de transport des scolaires

L'association la Bergeronnette organise la 5^e édition de la fête de la science sur le territoire, programmée du 11 au 14 octobre 2018. Les journées du 11 et 12 octobre sont réservées aux scolaires. 12 ateliers seront présentés aux enfants.

La demande de l'association porte sur la prise en charge des frais de bus pour l'acheminement des élèves des classes de CM1 et CM2 de La Roche-Chalais, de St Aulaye et de St Privat. Le coût du transport est d'environ 480 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver la prise en charge des frais de transport pour le déplacement des scolaires dans le cadre de la Fête de la Science.

3. Demande d'aide du collègue

Le président informe que les élèves de 3^e du Collège Dronne Double ont participé à un rallye « mathématiques ». A l'issue de ce rallye, ils sont arrivés en 1^{ère} position au niveau de la Dordogne et 2^e au niveau de l'Aquitaine (sur 137 classes de 3^e inscrites).

Le professeur de mathématiques sollicite une aide de la CdC de 125 € afin de compléter la récompense reçue pour la participation des collégiens l'accrobranche. La commune de St Aulaye leur offre une séance de cinéma et des entrées au parc aquatique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver cette aide de 125 €.

VII – Ressources humaines

1. Augmentation du temps de travail d'un emploi permanent d'adjoint technique de 0,5h hebdomadaire

Suite au départ à la retraite d'un adjoint technique affecté à l'école de St Privat sur des missions d'ATSEM sur une base hebdomadaire de 34,5/35^{ème}, l'emploi est occupé par un agent contractuel. Son contrat ne pouvant plus être reconduit, il est proposé de le titulariser sur cet emploi. Par ailleurs, l'accueil des enfants de 3 ans à l'école nécessite l'organisation d'un temps de sieste dont la surveillance est assurée par l'agent communautaire. C'est pourquoi, il est proposé le passage à temps complet de l'emploi permanent d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver l'augmentation du temps de travail de l'emploi d'un adjoint technique de 0,5h hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2018.

2. Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et suppression d'un emploi d'adjoint d'animation dans le cadre d'un avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2018

L'adjoint d'animation, affecté à la coordination du Point Jeunes et aux activités périscolaires, a réussi l'examen d'adjoint d'animation principal de 2^{de} classe. En vue de l'avancement de grade de l'agent au 1^{er} juillet 2018, il est proposé de modifier le tableau des emplois avec la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal à temps complet et la suppression de l'emploi d'adjoint d'animation actuellement occupé par l'agent.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver la modification du tableau des emplois au 1^{er} juillet 2018.

VIII – Travaux préparatoires à la fusion

1. Compte-rendu des réunions du COPIL

La loi NOTRe visait la rationalisation de l'organisation territoriale avec la constitution d'EPCI regroupant au moins 15 000 habitants avec, cependant, des adaptations pour les territoires ruraux à faible densité démographique.

La CC du Pays de St Aulaye et la CCPR s'inscrivaient ces dérogations.

Aussi, les conseils municipaux et communautaires des 2 territoires ont majoritairement refusé la proposition n° 8 du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale concernant la fusion des 2 CC. Suite au rejet de l'amendement au schéma introduit par nos CC, un recours a été déposé auprès du Tribunal administratif de Bordeaux.

La préfète a accepté de retirer la proposition de fusion du projet de schéma et a accordé un délai de 2 ans pour la préparation de la fusion. Les 2 CC se sont engagées à fusionner volontairement au 1er janvier 2019.

Présentation de la procédure de fusion

1/ Les 2 CC délibèrent, d'ici la fin juin, sur le projet de fusion qui doit être accompagné :

- Du projet de statuts (nom, siège, compétences)
- Du rapport explicatif sur l'opportunité de la fusion
- De l'étude d'impact budgétaire et fiscal (transmis par la DDFIP).

2/ La préfecture notifie à l'ensemble des communes l'arrêté de projet de périmètre au plus tard 2 mois après la réception des délibérations des CC.

3/ Les communes ont 3 mois pour se prononcer sur l'arrêté de périmètre, le projet de statuts et la composition et répartition des sièges au sein de la nouvelle CC (absence d'avis vaut acceptation)

- Les 2/3 au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le futur périmètre intercommunal et représentant plus de la 1/2 de la population ou la 1/2 au moins des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population doivent se prononcer favorablement.
- Au moins 1/3 des conseils municipaux regroupés dans chacun des EPCI doivent se prononcer favorablement.
- Avis simple des CC
- La préfète ne peut pas engager la procédure du « passer outre ».

4/ La préfecture prend l'arrêté de fusion avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Etat d'avancement des travaux préparatoires à la fusion

Proposition de nom : reste à définir (Ribéracois en Périgord, Coeur de la Nouvelle Aquitaine)

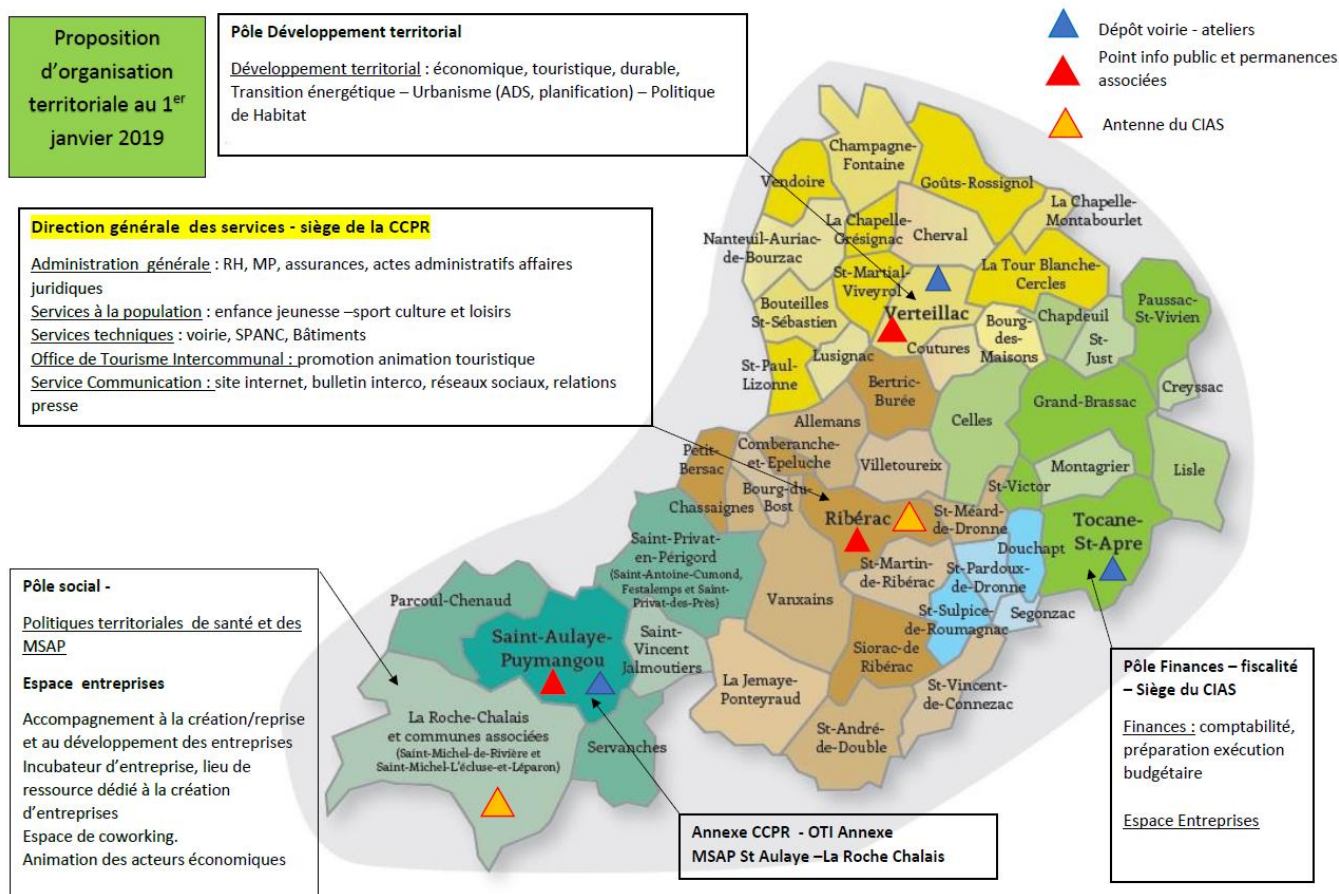
Proposition de siège : Ribérac

Propositions des groupes de travail sur les compétences

	Propositions	échéance
Compétences obligatoires		
Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur Plan Local d'urbanisme (PLU); documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale	Exercice des compétences obligatoires imposé par la loi	1 ^{er} janvier 2019 <i>Le nouvel EPCI disposera d'un délai de 5 ans pour engager l'élaboration du PLUi.</i>
Actions de développement économique		
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés		
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs		

Compétences optionnelles		
protection de l'environnement	Compétence conservée et élargie, les actions en matière de transition énergétique sont précisées (PCAET, TEPCV,...).	<p>Les compétences sont exercées par la nouvelle CC sur l'ensemble du périmètre au 1^{er} janvier 2019, ou si l'organe délibérant de la nouvelle CC le décide, elles sont restituées dans un délai de 3 mois (soit le 31 mars 2019 au plus tard).</p> <p>En cas d'intérêt communautaire, le délai de restitution est de 2 ans maximum à compter de la fusion (soit le 31 décembre 2020 au plus tard), jusqu'à cette échéance, l'intérêt communautaire de chaque CC continue à s'appliquer sur chacun des anciens territoires.</p>
Politique de la ville (CCPR)	Compétence restituée	
Politique de l'habitat	Compétence conservée	
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution des bâtiments scolaires et de restauration scolaire aux communes (versement d'une attribution de compensation (AC). - Restitution de la bibliothèque de Verteillac à la commune (versement AC à la commune). - Transfert des piscines de Saint-Aulaye et de La Roche-Chalais à la CC si l'état des infrastructures est correct (versement d'AC par les communes) - L'adhésion de la CC au conservatoire départementale (CRD24) serait maintenue sur la base d'une territorialisation (le nouvel EPCI demandera à régler la cotisation sur la base du territoire de la CCPR). Ce point doit être précisé : l'accès des habitants du Pays de St Aulaye à ce service basé à Ribérac et pris en charge par l'EPCI est posé) 	
Compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Portage de repas - Service d'aide et d'accompagnement à domicile - Hébergement avec les résidences autonomie et les maisons d'accueil - Secours d'urgence, Les aides d'extrême urgence (bons alimentaires, bons d'essence...) seraient du ressort des communes 	
Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - les voies communales et chemins ruraux revêtus (hors bourg) - les chemins « blancs » en calcaire ou en grave (hors chemins de terre et sentiers PDIPR) 	
Compétences facultatives		
Politique Enfance Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance - Périscolaire - Extrascolaire - Adolescence - Accompagnement des jeunes adultes dans le cadre de projets interculturels ou d'insertion <p>La restauration scolaire et la gestion du temps méridien sont restituées aux communes.</p>	<p>Les compétences sont exercées par la nouvelle CC sur l'ensemble du périmètre au 1^{er} janvier 2019, ou si l'organe délibérant de la nouvelle CC le décide, elles sont restituées dans un délai de 2 ans (soit le 31 décembre 2020 au plus tard).</p>
SPANC	gestion en régie	
maisons de santé	L'évolution de la compétence reste à étudier avec la possibilité d'une prise de la compétence « maisons de santé labellisées » par le nouvel EPCI avec dissociation « bâtiment » et « services »	

Organisation territoriale



Gouvernance

Le COPIL propose de retenir la répartition de droit commun : 70 sièges

Communes	Délégués actuels	Délégués 1/1 2019	Comparaison
Parcou/ Chenaud	2	1	-1
St Aulaye/ Puymangou	5	3	-2
St Privat en Périgord	3	2	-1
St Vincent Jalmoutiers	1	1	0
La Roche Chalais	11	6	-5
Servanches	1	1	0
Allemans	1	1	0
Bertric Burée	1	1	0
Bourg des maisons	1	1	0
Bourg du bost	1	1	0
Bouteilles St Sébastien	1	1	0
Celles	1	1	0
Champagne et Fontaines	1	1	0
Chapdeuil	1	1	0
Chassaignes	1	1	0
Cherval	1	1	0
Comberanche Epeluche	1	1	0
Coutures	1	1	0
Creysac	1	1	0
Douchapt	1	1	0
Gouts Rossignol	1	1	0
Grand Brassac	1	1	0
La Chapelle Grésignac	1	1	0

La Chapelle Montabourlet	1	1	0
Petit Bersac	1	1	0
Riberac	11	9	-2
St Andre de Double	1	1	0
Saint Just	1	1	0
Saint Martial Viveyrol	1	1	0
Saint Martin de Riberac	2	1	-1
Saint Méard de Dronne	1	1	0
Saint Pardoux	1	1	0
Saint Paul Lizonne	1	1	0
Saint Sulpice de Roumagnac	1	1	0
Saint Victor	1	1	0
Saint Vincent de Connezac	1	1	0
Segonzac	1	1	0
Siorac de Ribérac	1	1	0
La Jemaye/ Ponteyraud	2	1	-1
La Tour Blanche-Cercles	2	1	-1
Lisle	2	2	0
Lusignac	1	1	0
Montagrier	1	1	0
Nanteuil Auriac de Bourzac	1	1	0
Paussac et St Vivien	1	1	0
Tocane	4	3	-1
Vanxains	2	1	-1
Vendoire	1	1	0
Verteillac	1	1	0
Villetoureix	2	2	0
TOTAL	87	70	-17
EVOLUTION CCPR	63	56	-7
EVOLUTION CCPSA	24	14	-10

2. Présentation de la simulation fiscale établie par la DDFIP

Les présidents de CC du Pays Ribéracois et du Pays de St Aulaye ont saisi conjointement la préfète sur la mise à jour de la simulation fiscale liée à la fusion des 2 EPCI. La simulation fiscale établie par les services de la DDFIP a été présentée par le président.

Les points restant à approfondir concernent l'incidence financière des restitutions de compétences « bâtiments scolaires et restauration scolaire » aux communes et, surtout, les conséquences financières pour les communes du transfert de la voirie à la CCPR

VIII – Autres

1. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : proposition de convention avec l'ATD24 relative à la désignation d'un délégué mutualisé à la protection de données

Le règlement européen 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018. Cette réforme doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique. 6 principes sont posés :

- La licéité, la loyauté et la transparence dans la collecte des données
- La finalité explicite et légitime de la collecte et du traitement des données
- La durée limitée de la conservation des données
- L'exactitude (mise à jour des données)
- La sécurité de la conservation des données.

Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement). Il prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

La délibération de l'ATD24 du 26 Février 2018 relative au règlement général sur la protection des données prévoit la possibilité, dans le cadre d'une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes. Le coût de l'adhésion de la CC à la convention de l'ATD, dont le projet est joint en annexe 4) est de 1000 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- de désigner l'ATD24, délégué mutualisé à la protection des données ;
- de charger le président de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL
- d'autoriser le président à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

2. Motion soumise par le Conseil Départemental relative à un projet industriel d'inertage de l'amiante

Après avoir pris connaissance de la motion relative à un projet industriel d'inertage de l'amiante, présentée par Jacques AUZOU à l'assemblée départementale, au nom de son groupe, le 30 mars 2018, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la motion.

3. Motion soumise par le Conseil Départemental relative au budget des agences de l'eau et à la préparation du 11ème programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Après avoir pris connaissance de la motion relative au budget des agences de l'eau et à la préparation du 11ème programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne, adoptée à l'unanimité par l'assemblée départementale en vue de marquer son regret de voir remis en cause le modèle de gestion de l'eau en France et d'infléchir la politique gouvernementale de l'eau, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la motion.

4. Motion présentée par Jean-Jacques GENDREAU contre la fermeture de la Trésorerie de Saint-Aulaye-La Roche-Chalais

Jean-Jacques GENDREAU informe les membres du conseil communautaire de la proposition de fermeture de la Trésorerie de Saint-Aulaye-La Roche-Chalais au 1^{er} janvier 2019, adressée par le Directeur Départemental des Finances Publiques à son ministère.

Yannick LAGRENAUDIE précise avoir renvoyé un courrier fin avril, à M. POGGIOLI, DDFP, dans lequel il a argumenté pour une demande d'annulation ou de report de fermeture.

Il a également alerté Mme la Préfète, le 30 avril lors de sa venue à la foire de La Latière, sur cette fermeture envisagée qui coïncidait avec la fusion de nos communautés de communes et qui constituait un mauvais signal envoyé à la population.

Il en a parlé également le même jour à M. CUBERTAFON, député et soumis le problème à M. SIMPLICIEN, Secrétaire Général de la Préfecture.

Le président de la Communauté de communes du Pays de St Aulaye, le maire de St Aulaye-Puymangou, le président du conseil de surveillance du CHICCRDD et le président du conseil d'administration de l'EHPAD de la Roche-Chalais ont été informés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur POGGIOLI, de sa proposition au Ministère de fermer la Trésorerie de Saint-Aulaye-La Roche-Chalais au 1^{er} janvier 2019.

Considérant :

- le service de proximité apporté par les agents de la Trésorerie sur notre territoire rural, éloigné des centres urbains ;
- le vieillissement démographique de la population intercommunale (les personnes de plus de 75 ans représentent 17 % de la population) et les difficultés d'accès aux services numériques des seniors soulignés par les diagnostics réalisés sur le territoire ;
- la précarité des habitants –Le taux de couverture par le RSA dans la population âgées de moins de 65 ans est l'un des plus forts en Aquitaine (> à 10 %) et enregistre une évolution défavorable depuis fin 2010- avec, pour conséquence, la délivrance par la Trésorerie des secours du conseil départemental aux ménages les plus vulnérables, la mise en place de délais et d'échéanciers de paiement pour les familles aux faibles revenus, le paiement au guichet qui reste significatif au regard du paiement par prélèvement ;
- les contraintes à la mobilité auxquelles sont confrontés les habitants de notre territoire -absence de transport collectif pour les déplacements, en particulier vers Ribérac et Périgueux ;
- la fréquentation de la trésorerie : 220 visiteurs reçus sur la campagne déclarative des impôts du 7 avril au 17 mai 2018 ;
- la qualité de service apportée par la Trésorerie et les compétences du personnel de la Trésorerie.

Les membres du conseil communautaire du Pays de St Aulaye, à l'unanimité, demande à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de surseoir à ce projet de fermeture de la Trésorerie de Saint-Aulaye-La Roche-Chalais.

La prochaine réunion du conseil communautaire se tiendra à St Vincent, la date de la réunion est fixée au jeudi 28 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.